CHAMBRE DE COMMERCE
ET DE TOURISME DE GASPÉ

Gaspé, 5 avril 2016

Monsieur Sylvain Pagé
Président de la Commission
de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources
naturelles et député de Labelle
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

PAR COURRIEL

Objet : Commentaire de la CCTG sur le livre vert sur les orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale

Monsieur le Président,

La présente fait suite à notre présentation, le 16 mars 2016, à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), concernant le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en matière d'acceptabilité sociale.

La Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG) représente plus de 500 entreprises et organismes de tous les secteurs économiques, sur le territoire de la ville de Gaspé. Sa mission est de contribuer aux plus grandes retombées économiques en faveur de ses membres par sa participation et sa collaboration au développement des affaires et du tourisme. L'économie de la ville de Gaspé repose sur quatre grands axes : le tourisme, l'énergie éolienne, les services et l'exploitation et la transformation des produits marins.

Tel que mentionné lors de notre présentation à la CAPERN, nous nous positionnons favorablement face à la proposition de Livre vert. Nous soulignons cette belle initiative.

Il est clair, toutefois, que la participation de tous les ministères et pas uniquement du MERN, soit un prérequis pour qu'une telle démarche soit couronnée de succès.

La CCTG est d'avis que la stratégie gouvernementale en matière d'acceptabilité sociale devra s'appuyer sur les quatre éléments suivants. Premièrement, la transparence. Le gouvernement doit communiquer adéquatement sa vision, exprimer avec clarté le rôle

de chacun des intervenants impliqués, rendre l'information disponible et s'assurer d'un dialogue ouvert. À cet égard, nous sommes d'avis que l'information pertinente doit être rendue disponible le plus rapidement possible.

Deuxièmement, la constance. Le gouvernement doit prioriser une constance sur l'ensemble du territoire québécois et dans le temps. Les promoteurs doivent sentir qu'ils sont dans un environnement stable et prévisible et que le gouvernement soutient et défend ses orientations publiquement.

Troisièmement, la cohérence. Il est important que l'action gouvernementale soit cohérente d'une filière à l'autre pour éviter la confusion. Nous avons constaté plusieurs différences dans les régimes d'encadrement, par exemple, entre les filières de l'éolien et des hydrocarbures. La cohérence doit aussi se sentir de façon transversale, dans toutes les filières et dans tous les ministères.

Quatrièmement, il faut que les projets aient des retombées positives sur les milieux d'accueil qui soient au-delà des emplois. Dans les cas particuliers où il s'agit de ressources non renouvelables, les milieux devraient être en mesure de se constituer un fonds de diversification économique pour prévoir le «après».

En terminant, je tiens à remercier la CAPERN de nous avoir donné l'opportunité de partager notre point de vue. Nous sommes disponibles, à votre convenance, pour toute autre question.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric Côté
Président